

AVID 1.9% EC

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 06/01/2022
1.1	03/24/2025	S00046052733	Date de la première parution: 06/01/2022

SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit : AVID 1.9% EC
Code de conception : A8612A

Produit Numéro d'enregistrement : 24485
Autres moyens d'identification : Donnée non disponible

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Nom de société du fournisseur : Syngenta Canada Inc.
Adresse : 140 Research Lane, Research Park
Guelph ON N1G 4Z3
Canada

Téléphone : 1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682)
Fac-similé : 1-519-823-0504

Adresse de courrier électronique :
Numéro de téléphone en cas d'urgence : 1-800-327-8633 (FAST MED)

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Insecticide

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux

Liquides inflammables : Catégorie 4

Toxicité aiguë (Oral(e)) : Catégorie 3

Irritation oculaire : Catégorie 2A

Sensibilisation de la peau : Catégorie 1

Toxicité pour la reproduction : Catégorie 1B

Toxicité systémique sur un organe cible précis - exposition unique : Catégorie 3 (Appareil respiratoire)

Toxicité systémique sur un organe cible précis - exposition répétée : Catégorie 1 (Système nerveux)

Éléments étiquette SGH

AVID 1.9% EC

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 06/01/2022
1.1	03/24/2025	S00046052733	Date de la première parution: 06/01/2022

Pictogrammes de danger :



Mot indicateur : Danger

Déclarations sur les risques :

- H227 Liquide combustible.
- H301 Toxique en cas d'ingestion.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H360 Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.
- H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes (Système nerveux) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Déclarations sur la sécurité :

Prévention:

P201 Se procurer les instructions avant utilisation.
P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition.
Ne pas fumer.
P260 Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs.
P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage/ auditive.

Intervention:

P301 + P310 + P330 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin. Rincer la bouche.
P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P304 + P340 + P312 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise.
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical/ Consulter un médecin.
P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Demander un avis médical/ Consulter un médecin.

AVID 1.9% EC

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 06/01/2022
1.1	03/24/2025	S00046052733	Date de la première parution: 06/01/2022

P337 + P313 Si l'irritation des yeux persiste: Demander un avis médical/ Consulter un médecin.

P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour l'extinction.

Entreposage:

P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P405 Garder sous clef.

Élimination:

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Autres dangers

Inconnu.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange

Composants

Nom Chimique	Nom commun/Synonyme	No. CAS	Concentration (% w/w)
1-méthyl-2-pyrrolidone	1-méthyl-2-pyrrolidone	872-50-4	$\geq 10 - < 30$ *
hexan-1-ol	hexan-1-ol	111-27-3	$\geq 10 - < 30$ *
distillates (petroleum), solvent-refined light paraffinic	distillates (petroleum), solvent-refined light paraffinic	64741-89-5	$\geq 5 - < 10$ *
abamectin	abamectin	71751-41-2	1.875
2,6-di-tert-butyl-p-cresol	2,6-di-tert-butyl-p-cresol	128-37-0	$\geq 1 - < 5$ *
fumaric acid	fumaric acid	110-17-8	$\geq 0.1 - < 1$ *

* La concentration ou la plage de concentration réelle est retenue en tant que secret industriel

SECTION 4. PREMIERS SOINS

Conseils généraux : Avoir le contenant, l'étiquette ou la fiche signalétique du produit en sa possession au moment de composer le numéro d'urgence, de communiquer avec un centre antipoison ou un médecin ou, encore, de se présenter à un établissement de soins médicaux.

En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.
En cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle.
Maintenir la personne au chaud et au repos.
Appeler immédiatement un médecin ou un centre anti-poison.

AVID 1.9% EC

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 06/01/2022
1.1	03/24/2025	S00046052733	Date de la première parution: 06/01/2022

- En cas de contact avec la peau : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
Laver immédiatement à l'eau abondante.
Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.
Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.
Retirez les lentilles de contact.
Un examen médical immédiat est requis.
- En cas d'ingestion : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
Ne PAS faire vomir.
- Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés : Incoordination
Tremblements
Dilatation de la pupille
Toxique en cas d'ingestion.
Peut provoquer une allergie cutanée.
Provoque une sévère irritation des yeux.
Peut irriter les voies respiratoires.
Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.
Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- Avis aux médecins : Cette substance améliorerait l'activité de la GABA chez les animaux. Il est plus sûr d'éviter les médicaments qui augmentent l'activité de la GABA (barbituriques, benzodiazépines, acide valproïque) chez les personnes ayant potentiellement subi une exposition à des concentrations toxiques de mectine. La toxicité peut être réduite par l'administration rapide d'absorbants chimiques (p. ex. du charbon actif).
Si l'intoxication a progressé au point de causer des vomissements violents, évaluer la quantité de fluide vomi et le déséquilibre hydro-électrolytique.
Administer un traitement de rééquilibrage hydrique approprié par voie parentérale de même que les autres mesures de soutien requises, selon les mesures des paramètres vitaux, les symptômes et les signes cliniques.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyen d'extinction approprié : Moyen d'extinction - pour les petits incendies
Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.
Moyen d'extinction - pour les grands incendies
Mousse résistant à l'alcool
- Moyens d'extinction inadéquats : Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait s'éparpiller et répandre l'incendie.
- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Le produit contenant des composants organiques combustibles, un incendie, dégagera une dense fumée noire formée de produits de combustion dangereux (voir chapitre 10).
L'exposition aux produits de décomposition peut entraîner de problèmes de santé.
La distance de retour de flamme peut être considérable.

AVID 1.9% EC

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 06/01/2022
1.1	03/24/2025	S00046052733	Date de la première parution: 06/01/2022

Produits de combustion dangereux	:	Oxydes de carbone Oxydes d'azote (NOx)
Autres informations	:	Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau. Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.
Équipement de protection spécial pour les pompiers	:	Porter une combinaison de protection et un appareil respiratoire autonome.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence	:	Voir les mesures de protection aux chapitres 7 et 8. Garder les personnes à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Attention aux vapeurs qui s'accumulent pour former des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones en contrebas. Enlever toute source d'allumage. Attention au retour de flamme.
Précautions pour la protection de l'environnement	:	Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.
Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage	:	Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13). Nettoyer soigneusement la surface contaminée. Nettoyer à l'aide de détergents. Éviter les solvants. Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Conseils pour une manipulation sans danger	:	Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Utiliser uniquement dans un endroit muni d'équipements résistants au feu. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Équipement de protection individuelle, voir la section 8.
Conditions de stockage	:	Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et

AVID 1.9% EC

Version 1.1 Date de révision: 03/24/2025 Numéro de la FDS: S00046052733 Date de dernière parution: 06/01/2022
Date de la première parution: 06/01/2022

sures

bien ventilé.
Conserver hors de la portée des enfants.
Tenir à l'écart des matières combustibles.
Conserver dans un endroit muni de gicleurs.
Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
Défense de fumer.

SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No. CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
1-méthyl-2-pyrrolidone	872-50-4	LMPT	400 mg/m3	CA ON OEL
distillates (pétroleum), solvant-refined light paraffinic	64741-89-5	TWA (Brouillard)	5 mg/m3	CA AB OEL
		STEL (Brouillard)	10 mg/m3	CA AB OEL
		TWA (Brouillard)	1 mg/m3	CA BC OEL
		TWA (Brouillard)	0.2 mg/m3	CA BC OEL
		VEMP (brouillards - la poussière inhalable)	5 mg/m3	CA QC OEL
		TWA (Fraction inhalable)	5 mg/m3	ACGIH
abamectin	71751-41-2	TWA	0.02 mg/m3	Syngenta
2,6-di-tert-butyl-p-cresol	128-37-0	TWA	10 mg/m3	CA AB OEL
		TWA (Vapeurs et aérosols inhalables)	2 mg/m3	CA BC OEL
		VEMP (la poussière inhalable et la fraction vapeur)	2 mg/m3	CA QC OEL
		TWA (Fraction inhalable et vapeur)	2 mg/m3	ACGIH

Limite d'exposition biologique en milieu de travail

Composants	No. CAS	Paramètres de contrôle	Échantillon biologique	Temps d'échantillonnage	Concentration admissible	Base
1-méthyl-2-pyrrolidone	872-50-4	5-hydroxy-	Urine	Fin de	100 mg/l	ACGIH

AVID 1.9% EC

Version 1.1	Date de révision: 03/24/2025	Numéro de la FDS: S00046052733	Date de dernière parution: 06/01/2022 Date de la première parution: 06/01/2022
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

		N-méthyl-2-pyrrolidone		quart de travail (aussitôt que possible après l'arrêt de l'exposition)		BEI
--	--	------------------------	--	--	--	-----

Mesures d'ordre technique

: LES RECOMMANDATIONS SUIVANTES SUR LA PRÉVENTION DE L'EXPOSITION ET LA PROTECTION PERSONNELLE S'APPLIQUENT À LA FABRICATION, À LA FORMULATION ET À L'EMBALLAGE DU PRODUIT. CONSULTER L'ÉTIQUETTE DU PRODUIT POUR LES APPLICATIONS COMMERCIALES OU À LA FERME.

Le confinement et l'isolement sont les mesures de protection techniques les plus fiables si l'exposition ne peut être éliminée.

La portée de ces mesures de protection est fonction des risques réels liés à l'utilisation.

Maintenir les concentrations dans l'air au-dessous des standards d'exposition professionnelle.

Au besoin, demander d'autres conseils sur l'hygiène du travail.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des appareils de protection respiratoire agréés appropriés.

Protection des mains

Remarques

: Porter des gants de protection. Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement de son matériau dont il est fait, mais aussi d'autres propriétés et il est différent d'un fournisseur à l'autre. Veuillez observer les indications données par le fournisseur de gants concernant leur perméabilité et le temps de pénétration. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que les risques de coupure, d'abrasion et la durée du contact. Le temps de pénétration dépend, entre autres choses du matériau, de l'épaisseur et du type de gants et doit donc être mesuré dans chaque cas. Les gants doivent être éliminés et remplacés s'il y a apparence de dégradation ou s'ils semblent avoir été percés par les produits chimiques.

Protection des yeux

: Lunettes de sécurité à protection intégrale
Il faut toujours porter une protection oculaire lorsque le risque d'un contact accidentel du produit avec les yeux ne peut être exclu.

Protection de la peau et du

: Choisir un protecteur corporel selon son type, la concentra-

AVID 1.9% EC

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 06/01/2022
1.1	03/24/2025	S00046052733	Date de la première parution: 06/01/2022

corps		tion et les quantités de substances dangereuses, et les spécificités du poste de travail. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Portez au besoin : Vêtements étanches
Mesures de protection	:	L'utilisation de mesures techniques doit toujours avoir la priorité sur l'utilisation d'équipements de protection individuels. Ne pas hésiter à consulter des professionnels au moment de choisir l'équipement de protection individuel. Demander des conseils professionnels appropriés au moment de choisir de l'équipement de protection individuel.

SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect	:	liquide
Couleur	:	jaune à brun rouge
Odeur	:	Douceâtre
Seuil de l'odeur	:	Donnée non disponible
pH	:	2.6 - 3.6 (20 - 25 °C) Concentration: 1 %w/v
Point de fusion/congélation	:	Donnée non disponible
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition	:	Donnée non disponible
Point d'éclair	:	71 °C Méthode: Vase clos Pensky-Martens
Taux d'évaporation	:	Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	:	Donnée non disponible
Pression de vapeur	:	Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	:	Donnée non disponible
Densité	:	0.96 g/cm ³ (20 - 25 °C)
Solubilité	:	

AVID 1.9% EC

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 06/01/2022
1.1	03/24/2025	S00046052733	Date de la première parution: 06/01/2022

Solubilité dans d'autres solvants	:	Donnée non disponible
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	:	Donnée non disponible
Température d'auto-inflammation	:	265 °C
Température de décomposition	:	Donnée non disponible
Viscosité		
Viscosité, dynamique	:	19.0 mPa,s (20 °C)
		11.4 mPa,s (40 °C)
Viscosité, cinématique	:	Donnée non disponible
Propriétés explosives	:	Non explosif
Propriétés comburantes	:	La substance ou le mélange n'es pas classé(e) comme un oxydant.
Tension superficielle	:	37.1 mN/m, 2 g/l, 20 °C
Caractéristiques de la particule		
Taille des particules	:	Donnée non disponible

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	:	Aucun raisonnablement prévisible.
Stabilité chimique	:	Stable dans des conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	:	Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
Conditions à éviter	:	Pas de décomposition si utilisé selon les indications.
Produits incompatibles	:	Inconnu.
Produits de décomposition dangereux	:	Aucun produit dangereux de décomposition n'est connu.

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les voies possibles d'exposition

Ingestion
Inhalation
Contact avec la peau
Contact avec les yeux

Toxicité aiguë

Toxique en cas d'ingestion.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): 288 mg/kg

AVID 1.9% EC

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 06/01/2022
1.1	03/24/2025	S00046052733	Date de la première parution: 06/01/2022

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): 7.8 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par inhalation

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin, mâle et femelle): > 2,000 mg/kg
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par voie cutanée

Composants:

1-méthyl-2-pyrrolidone:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 4,150 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5.1 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par inhalation

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin): 8,000 mg/kg

hexan-1-ol:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 orale (Rat): > 300 - 2,000 mg/kg

Toxicité cutanée aiguë : DL50 épidermique (Lapin): > 1,000 - 2,000 mg/kg

abamectin:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle): 8.7 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, femelle): > 0.034 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat, mâle): 200 - 300 mg/kg
Évaluation: Ce composant/mélange est toxique après un seul contact avec la peau.

Corrosion et/ou irritation de la peau

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

Produit:

Espèce	: Lapin
Résultat	: Pas d'irritation de la peau
Remarques	: Selon les données provenant de matières similaires

AVID 1.9% EC

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 06/01/2022
1.1	03/24/2025	S00046052733	Date de la première parution: 06/01/2022

Composants:

1-methyl-2-pyrrolidone:

Espèce	: Lapin
Résultat	: Irritant pour la peau.

abamectin:

Espèce	: Lapin
Résultat	: Pas d'irritation de la peau

Lésion/irritation grave des yeux

Provoque une sévère irritation des yeux.

Produit:

Espèce	: Lapin
Résultat	: Irritation des yeux
Remarques	: Selon les données provenant de matières similaires

Composants:

1-methyl-2-pyrrolidone:

Espèce	: Lapin
Résultat	: De l'irritation des yeux réversible en dedans de 21 jours

hexan-1-ol:

Espèce	: Lapin
Résultat	: De l'irritation des yeux réversible en dedans de 21 jours

abamectin:

Espèce	: Lapin
Résultat	: Pas d'irritation des yeux

fumaric acid:

Résultat	: Irritation des yeux
----------	-----------------------

Sensibilisation cutanée ou respiratoire

Sensibilisation de la peau

Peut provoquer une allergie cutanée.

Sensibilisation des voies respiratoires

Non classifié à cause de données insuffisantes.

Produit:

Type d'essai	: Essai de maximisation
Espèce	: Cobaye
Résultat	: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

AVID 1.9% EC

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 06/01/2022
1.1	03/24/2025	S00046052733	Date de la première parution: 06/01/2022

Composants:

1-methyl-2-pyrrolidone:

Type d'essai	:	Test du ganglion lymphatique local (TGLL)
Espèce	:	Souris
Résultat	:	Pas un sensibilisateur cutané.

abamectin:

Type d'essai	:	Test du ganglion lymphatique local (TGLL)
Espèce	:	Souris
Résultat	:	Ne cause pas la sensibilisation de la peau.

Mutagénicité de la cellule germinale

Non classifié à cause de données insuffisantes.

Composants:

1-methyl-2-pyrrolidone:

Mutagénicité de la cellule germinale - Évaluation	:	Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet mutagène.
---	---	--

abamectin:

Mutagénicité de la cellule germinale - Évaluation	:	Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet mutagène.
---	---	--

fumaric acid:

Mutagénicité de la cellule germinale - Évaluation	:	Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet mutagène.
---	---	--

Cancérogénicité

Non classifié à cause de données insuffisantes.

Composants:

1-methyl-2-pyrrolidone:

Cancérogénicité - Évaluation	:	Aucune évidence de cancérogénicité lors d'études chez des animaux.
------------------------------	---	--

abamectin:

Cancérogénicité - Évaluation	:	Aucune évidence de cancérogénicité lors d'études chez des animaux.
------------------------------	---	--

fumaric acid:

Cancérogénicité - Évaluation	:	Aucune évidence de cancérogénicité lors d'études chez des animaux.
------------------------------	---	--

Toxicité pour la reproduction

Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

AVID 1.9% EC

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 06/01/2022
1.1	03/24/2025	S00046052733	Date de la première parution: 06/01/2022

Composants:

1-methyl-2-pyrrolidone:

Toxicité pour la reproduction : Nette évidence d'effets nocifs sur le développement, sur la
- Évaluation base d'expérimentations effectuées sur des animaux.

abamectin:

Toxicité pour la reproduction : Une certaine évidence d'effets néfastes sur le développement,
- Évaluation sur la base d'expérimentations sur des animaux.

fumaric acid:

Toxicité pour la reproduction : Pas de toxicité pour la reproduction
- Évaluation

STOT - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires.

Composants:

1-methyl-2-pyrrolidone:

Évaluation : La substance ou le mélange est classé(e) comme agent
toxique pour un organe spécifique, exposition unique, catégo-
rie 3 avec irritation des voies respiratoires.

STOT - exposition répétée

Risque avéré d'effets graves pour les organes (Système nerveux) à la suite d'expositions répé-
tées ou d'une exposition prolongée.

Composants:

1-methyl-2-pyrrolidone:

Évaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé(e) comme agent
toxique pour un organe spécifique, expositions répétées.

Remarques : Non classifié à cause de données qui, bien que concluantes,
sont insuffisantes pour permettre une classification.

abamectin:

Organes cibles : Système nerveux

Évaluation : La substance ou le mélange est classé(e) comme agent
toxique pour un organe spécifique, expositions répétées, ca-
tégorie 1.

Toxicité par aspiration

Non classifié à cause de données insuffisantes.

Composants:

distillates (petroleum), solvent-refined light paraffinic:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

AVID 1.9% EC

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 06/01/2022
1.1	03/24/2025	S00046052733	Date de la première parution: 06/01/2022

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Produit:

Toxicité pour les poissons	:	CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0.13 mg/l Durée d'exposition: 96 h
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 0.029 mg/l Durée d'exposition: 48 h
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	:	ErC50 (Raphidocelis subcapitata (algue verte d'eau douce)): > 82 mg/l Durée d'exposition: 72 h
		NOEC (Raphidocelis subcapitata (algue verte d'eau douce)): 82 mg/l Point final: Taux de croissance Durée d'exposition: 72 h

Composants:

1-méthyl-2-pyrrolidone:

Toxicité pour les poissons	:	CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 500 mg/l Durée d'exposition: 96 h
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 1,000 mg/l Durée d'exposition: 24 h
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	:	CE50 (Desmodesmus subspicatus (Algues vertes)): > 500 mg/l Durée d'exposition: 72 h
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	:	NOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): 12.5 mg/l Durée d'exposition: 21 d

abamectin:

Toxicité pour les poissons	:	CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0.0027 mg/l Durée d'exposition: 96 h
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	CE50 (Daphnia pulex (Puce d'eau)): 0.00012 mg/l Durée d'exposition: 48 h
		CE50 (Americamysis): 0.000022 mg/l Durée d'exposition: 96 h
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	:	ErC50 (Navicula pelliculosa (Diatomée d'eau douce)): > 1 mg/l Durée d'exposition: 96 h
		EC10 (Navicula pelliculosa (Diatomée d'eau douce)): 0.71 mg/l

AVID 1.9% EC

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 06/01/2022
1.1	03/24/2025	S00046052733	Date de la première parution: 06/01/2022

- Point final: Taux de croissance
Durée d'exposition: 96 h
- EC10 (Skeletonema costatum (diatomée marine)): 0.095 mg/l
Point final: Taux de croissance
Durée d'exposition: 72 h
- ErC50 (Skeletonema costatum (diatomée marine)): 0.11 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
- Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0.00052 mg/l
Durée d'exposition: 72 d
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : EC10 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 0.0032 µg/l
Durée d'exposition: 21 d
- NOEC (Americamysis): 0.0022 µg/l
Durée d'exposition: 28 d
- Toxicité pour les microorganismes : CE50 (boue activée): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 3 h
- 2,6-di-tert-butyl-p-cresol:**
- Toxicité pour les poissons : CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): > 0.57 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 0.48 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : ErC50 (Desmodesmus subspicatus (Algues vertes)): > 0.4 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
- NOEC (Desmodesmus subspicatus (Algues vertes)): 0.4 mg/l
Point final: Taux de croissance
Durée d'exposition: 72 h
- Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC (Oryzias latipes (Killifish rouge-orange)): 0.053 mg/l
Durée d'exposition: 42 d
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): 0.023 mg/l
Durée d'exposition: 21 d
- Toxicité pour les microorganismes : CE50 (Bactérie): > 10,000 mg/l
Durée d'exposition: 3 h
- fumaric acid:**
- Toxicité pour les microorganismes : EC10 (Pseudomonas putida): 23.2 mg/l
Durée d'exposition: 16 h

AVID 1.9% EC

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 06/01/2022
1.1	03/24/2025	S00046052733	Date de la première parution: 06/01/2022

CE50 (boue activée): > 300 mg/l
Durée d'exposition: 3 h

Persistance et dégradabilité

Composants:

1-méthyl-2-pyrrolidone:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

abamectin:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.

Stabilité dans l'eau : Demi-vie de dégradation: 96.5 d
Remarques: Le produit n'est pas persistant.

2,6-di-tert-butyl-p-cresol:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.

Potentiel bioaccumulatif

Composants:

1-méthyl-2-pyrrolidone:

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: -0.46 (25 °C)

abamectin:

Bioaccumulation : Coefficient de bioconcentration (BCF): 69
Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: 4.4

Mobilité dans le sol

Composants:

abamectin:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: immobile
Stabilité dans le sol : Temps de dissipation: 2.1 d
Pourcentage de dissipation: 50 % (DT50)
Remarques: Le produit n'est pas persistant.

Autres effets néfastes

Composants:

1-méthyl-2-pyrrolidone:

Résultats de l'évaluation PBT et vPvB : La substance n'est pas persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). La substance n'est pas très persistante et très bioac-

AVID 1.9% EC

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 06/01/2022
1.1	03/24/2025	S00046052733	Date de la première parution: 06/01/2022

cumulable (vPvB).

hexan-1-ol:

Résultats de l'évaluation PBT : La substance n'est pas persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). La substance n'est pas très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

abamectin:

Résultats de l'évaluation PBT : La substance n'est pas persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). La substance n'est pas très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

fumaric acid:

Résultats de l'évaluation PBT : La substance n'est pas persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). La substance n'est pas très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus : Lorsque c'est possible, le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération.
Doit subir un traitement spécial, p. ex. dans un site de décharge adéquat, pour satisfaire aux règlements locaux.

Emballages contaminés : Éliminer comme produit non utilisé.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementations internationales

UNRTDG

No. UN : UN 2902
Nom d'expédition : PESTICIDE, LIQUID, TOXIC, N.O.S. (ABAMECTIN)
Classe : 6.1
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 6.1
Dangereux pour l'environnement : non

IATA-DGR

UN/ID No. : UN 2902
Nom d'expédition : Pesticide, liquid, toxic, n.o.s. (ABAMECTIN)
Classe : 6.1
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : Toxic
Instructions de conditionnement (avion cargo) : 663

AVID 1.9% EC

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 06/01/2022
1.1	03/24/2025	S00046052733	Date de la première parution: 06/01/2022

Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 655

Code IMDG

No. UN	: UN 2902
Nom d'expédition	: PESTICIDE, LIQUID, TOXIC, N.O.S. (ABAMECTIN)
Classe	: 6.1
Groupe d'emballage	: III
Étiquettes	: 6.1
EmS Code	: F-A, S-A
Polluant marin	: oui

Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale

TDG

No. UN	: UN 2902
Nom d'expédition	: PESTICIDE LIQUIDE TOXIQUE, N.S.A. (ABAMECTIN)
Classe	: 6.1
Groupe d'emballage	: III
Étiquettes	: 6.1
Code ERG	: 151
Polluant marin	: oui(ABAMECTIN)

Précautions spéciales pour les utilisateurs

La ou les classes de transport décrites ici sont de nature informationnelles seulement, et basées seulement sur les propriétés du produit non-emballé comme il est décrit dans la FTSS. Les classes de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles de l'emballage et des variations dans les règlements régionaux ou étatiques.

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Lire l'étiquette, autorisée en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires, avant d'utiliser ou de manipuler le produit antiparasitaire

L'étiquette indique des exigences environnementales propres au Canada dans le cas de la manipulation, de l'utilisation et de l'élimination de ce produit antiparasitaire.

Ce produit chimique est un produit antiparasitaire homologué (ou réglementé) par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada et est assujéti à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des renseignements sur les dangers exigés pour les fiches de données de sécurité conformes au SGH. Vous trouverez ci-dessous les renseignements sur les dangers exigés sur l'étiquette d'un produit antiparasitaire:

Attention

Tête de mort
poison

NPRI Composants	: 1-méthyl-2-pyrrolidone 2,6-di-tert-butyl-p-cresol ethanol hexane methanol
------------------------	---

AVID 1.9% EC

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 06/01/2022
1.1	03/24/2025	S00046052733	Date de la première parution: 06/01/2022

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

DSL : Ce produit contient les composants suivants qui ne sont répertoriés ni dans la LES ni dans la LIS canadiennes.
abamectin

Liste canadiennes

Aucune substance n'est assujettie à une déclaration de nouvelle activité importante.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Texte complet d'autres abréviations

ACGIH	: États-Unis. ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)
ACGIH BEI	: ACGIH - Indices d'exposition biologique (BEI)
CA AB OEL	: Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
CA BC OEL	: Canada. LEP Colombie Britannique
CA ON OEL	: Tableau de l'Ontario: Limites d'exposition professionnelle pris en vertu de la loi sur la santé et la sécurité au travail.
CA QC OEL	: Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
Syngenta	: Syngenta Limites d'exposition professionnelle
ACGIH / TWA	: Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
CA AB OEL / TWA	: Limite d'exposition professionnelle de 8 heures
CA AB OEL / STEL	: Limite d'exposition professionnelle de 15 minutes
CA BC OEL / TWA	: Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
CA ON OEL / LMPT	: Limite moyenne pondérée dans le temps (LMPT)
CA QC OEL / VEMP	: Valeur d'exposition moyenne pondérée
Syngenta / TWA	: Moyenne pondérée dans le temps

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale du transport routier du Brésil; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Carcinogène, mutagène ou agent toxique pour le système reproductif; DIN - Norme de l'institut allemande de normalisation; DSL - Liste intérieure des substances (Canada); ECx - Concentration associée avec une réponse de x %; ELx - Taux de chargement associé avec une réponse de x %; EmS - Plan d'urgence; ENCS - Liste des substances chimiques existantes et nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide du plan d'urgence; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire; IARC - Agence internationale de recherche sur le cancer; IATA - Association internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; ICAO - Organisation internationale de l'aviation civile; IECSC - Inventaire des produits chimiques existants de la Chine; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Loi sur la santé et la sécurité industrielle (Japon); ISO - Organisation internationale pour la normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Corée; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; n.o.s. - Sans

AVID 1.9% EC

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 06/01/2022
1.1	03/24/2025	S00046052733	Date de la première parution: 06/01/2022

autres précisions; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; NO(A)EL - Aucun effet du niveau (indésirable) observé; NOELR - Aucun effet observable du taux de chargement; NOM - Norme mexicaine officielle; NTP - Programme toxicologique nationale; NZIoC - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle Zélande; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; PBT - Substance persistante, bioaccumulative et toxique; PICCS - Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines; (Q)SAR - (Quantitative) Relation structure/activité; REACH - Règlement (CE) no. 1907/2006 du parlement européen et du conseil relatif à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélération; SDS - Fiche technique de santé-sécurité; TCSI - Inventaire des produits chimiques de Taïwan; TDG - Transport de marchandises dangereuses; TECL - Inventaire des produits chimiques existants de la Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Nations unies; UNRTDG - Recommandations des Nations unies pour le transport de marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulatif; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

Date de révision : 03/24/2025
Format de la date : mm/jj/aaaa

Les informations contenues dans la présente fiche signalétique ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, utilisation, fabrication, entreposage, transport, élimination, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CA / 3F